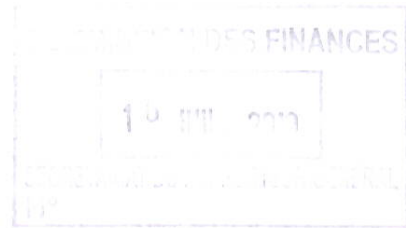


*Le Premier Ministre*

Paris, le 8 juillet 2019



Monsieur le Rapporteur général, *cher Joël,*

Je vous remercie de votre courrier attirant mon attention sur les accords de commerce conclus par l'Union européenne (UE) et en particulier, deux d'entre eux :

- Le projet d'accord entre l'UE et le Canada, signé le 30 octobre 2016, deux ans après la fin des discussions, ratifié par le Parlement européen le 15 février 2017, en application provisoire depuis le 21 septembre 2017, et actuellement soumis à la ratification du parlement national ;
- Le projet d'accord entre l'UE et le Mercosur, que la Commission et les partenaires du Mercosur viennent de conclure le 28 juin, qui n'est pas encore approuvé par le Conseil en raison de l'absence de finalisation des textes juridiques de l'accord, et a fortiori pas encore soumis à la ratification du Parlement européen et des parlements nationaux.

Comme vous le savez, la France défend la nécessité de renouveler l'approche de la politique commerciale européenne de manière constante depuis deux ans : la politique commerciale européenne doit être un instrument de souveraineté économique, mais aussi de défense des préférences et des valeurs européennes, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et de sécurité alimentaire et sanitaire. A ce titre, les accords commerciaux dits de nouvelle génération (comme l'accord avec le Canada) doivent avoir pour objectif non seulement d'approfondir l'intégration commerciale, mais aussi de promouvoir des standards communs exigeants dans le commerce international.

S'agissant de l'accord entre l'UE et le Canada, l'actuel processus de ratification peut s'appuyer sur le fait que mon gouvernement a mis en place un dispositif inédit et exemplaire de suivi et de mesure de l'impact de cet accord sur le climat, la santé et l'environnement et en particulier sur les filières agricoles sensibles. Cette évaluation, et les premiers enseignements des études d'impact qui ont été transmis à l'Assemblée nationale, montrent que l'accord n'a pas d'impact significatif sur les émissions de gaz à effets de serre, ne remet absolument pas en cause la capacité de l'Union européenne à définir et à faire respecter ses standards sanitaires, et ne menace pas les filières d'élevage en France.

.../...

Monsieur Joël GIRAUD  
Député des Hautes-Alpes  
Rapporteur Général de la Commission des Finances  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

En ce qui concerne l'accord entre l'UE et le Mercosur, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un dispositif similaire d'évaluation et de suivi de cet accord. Comme vous le rappelez, la France a défendu une position exigeante pendant les négociations (respect intégral de l'accord de Paris, protection des normes environnementales et sanitaires et protection des filières sensibles avec une clause de sauvegarde). Et elle continue d'être vigilante dans la phase de finalisation des textes juridiques de l'accord afin de s'assurer que ces positions ont bien été prises en compte par le négociateur européen. C'est seulement lorsque ces textes auront été finalisés que la France prendra position, avec les autres Etats membres au sein du Conseil de l'UE, sur l'autorisation de signature de l'accord, qui devra encore être approuvé par le Parlement européen avant d'être conclu.

Vous proposez d'assortir le vote de ratification de l'accord avec le Canada d'une déclaration interprétative rappelant nos exigences, afin d'apaiser le débat. Autant ce rappel de nos exigences peut avoir du sens durant les négociations, voire au stade de la signature de l'accord, autant il n'aurait pas beaucoup d'impact au stade de la ratification. De fait, il existe déjà une déclaration interprétative adoptée conjointement par l'Union européenne et le Canada au moment de la signature de l'accord, ce qui lui donne une véritable force contraignante pour les deux parties, et qui prend pleinement en compte nos exigences notamment sur les questions de droit à réglementer, et de protection de l'environnement et des normes sanitaires et sociales.

S'agissant de l'accord avec le Mercosur, une déclaration du gouvernement est possible lors de la signature de l'accord qui devrait avoir lieu en fin d'année. Néanmoins, je pense plus utile de ne pas attendre cette échéance pour rappeler à la Commission nos lignes de position exigeantes et naturellement pour mettre à profit ce temps pour mettre en place le dispositif d'évaluation. C'est ce qui sera fait par la France lors des prochaines réunions qui se tiendront avec la Commission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Rapporteur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi,

  
Edouard PHILIPPE